

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 20 MARS 2018

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Christine Noverraz

1. Appel

Conseillers/ères convoqués :	35
présents :	25
excusés :	6
absents non excusés :	4

Le Président ouvre la séance à 19h35. Il donne lecture de l'ordre du jour et le met en discussion, à savoir :

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2017
3. Assermentation
4. Présentation de M. G. Saitta, UCV
Péréquation intercommunale
5. Préavis municipal N° 01/2018
Demande de crédit extrabudgétaire pour le projet d'étude du stationnement
6. Communication des délégués aux associations intercommunales
7. Communication de la Municipalité
8. Communication du bureau
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance du 12 décembre 2017

Le PV est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 12 décembre 2017 est accepté, avec 1 abstention.

3. Assermentation

Suite au départ de la commune de Mme Christine Noverraz, un nouveau conseiller doit être nommé. Il s'agit de M. Philippe Cattin. Le Président procède à son assermentation sous les applaudissements.

4. Présentation de M. G. Saitta, UCV
Péréquation intercommunale

M. Saitta de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) nous présente un power-point concernant la péréquation intercommunale. Son intervention est très intéressante et apporte

un bon nombre de réponses suite à différentes questions posées par des conseillers durant son exposé.

M. Philippe Parmelin, syndic, remercie M. Saitta pour sa présentation et lui souhaite un bon retour.

(La présentation est jointe en annexe de ce PV)

5. Préavis municipal N° 01/2018

Demande de crédit extrabudgétaire pour le projet d'étude du stationnement

Faisant suite au postulat de Mmes Christine Noverraz et Anne Guisolan du 6 décembre 2016 sur les parkings dans la commune de Bursins, la Municipalité s'est approchée d'un bureau d'étude spécialisé en gestion du trafic et stationnement comme annoncé lors de la dernière séance du conseil communal en décembre 2017.

La Municipalité a rencontré leur chef de projet pour lui exposer les problèmes rencontrés, le contenu du postulat et indiqué quelques pistes à suivre.

Fortes des informations transmises, le bureau d'ingénieur a établi un programme de travail en 3 phases distinctes pour mener à bien le concept de stationnement dans le village, à savoir :

- Phase 1 : Diagnostic de l'utilisation actuelle de l'offre de stationnement par le biais d'enquêtes d'occupation et de rotation (16 relevés répartis sur deux semaines à différents moments de la journée).
- Phase 2 : Proposition de planification des zones et la durée de stationnement.
- Phase 3 : Mise en place du concept de stationnement avec un suivi des travaux (marquage, signalétique, etc).

L'entreprise a évalué la réalisation du concept global et la mise en œuvre des solutions proposées à 110 heures de travail et propose des enveloppes forfaitaires des prestations, soit :

Phase 1 : CHF 4'580.—

Phase 2 : CHF 7'920.—

Phase 3 : CHF 3'190.—

Frais de déplacement inclus, TVA en sus

Dans ses conclusions, la Municipalité demande au Conseil d'adopter le préavis municipal N° 1/2018 pour la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 17'000.—pour réaliser le concept de stationnement dans le village, d'accorder un crédit total de CHF 17'000.—et de financer le crédit extrabudgétaire par la trésorerie courante.

M. Alfred Blaum, rapporteur de la commission des finances, lit le rapport, qui en conclusion, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie le rapporteur de la commission et ouvre la discussion.

Plusieurs conseillers prennent la parole.

M. Cédric Chabloz est surpris par la proposition en 3 phases : pourquoi ne pas grouper les deux premières phases ?

M. Marciano D'Amario et Mme Silvia Hauri se demandent où est la problématique de parking dans le village ?

Est-il vraiment nécessaire de s'adresser à une entreprise pour s'occuper de ce problème : la commune ne pourrait-elle pas régler elle-même cette problématique ?

En cas de mise en place d'une nouvelle structure de parking, cela impliquerait la mise en place d'un organe de contrôle,
M. Alfred Blaum a fait des photos (un mercredi à 10h00 du matin) et a constaté qu'il y avait suffisamment de places de parc.

Mme Anne Guisolan soutient la proposition de M. Chabloz.

M. Philippe Parmelin, syndic, répond aux questions des conseillers : la municipalité a fait appel à cette entreprise pour avoir une vue d'ensemble globale, dans l'optique de ne pas créer plus de problèmes qu'il n'y en a. Cette entreprise a déjà travaillé pour d'autres communes rencontrant des problèmes de ce type. La municipalité a bien conscience que le sujet est « émotionnel » : elle souhaitait répondre au postulat déposé en décembre 2016.

Quelques conseillers s'expriment encore. Le débat, tournant en rond, le Président clot la discussion. Il relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée.

Le résultat est le suivant :

Oui : 6
Non : 10
Abstentions : 7

Suite à ce vote, M. Cédric Chabloz propose qu'un second débat puisse avoir lieu en proposant une modification du préavis.

Le Président lève la séance pour 10 minutes.

Suite à la demande de M. Cédric Chabloz, le Président invoque l'article 80 du Règlement Communal, à savoir : « Lorsque, immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, le tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance »

« Le second débat peut avoir lieu immédiatement si, en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent. »

Le Président informe également l'assemblée que si un second débat est demandé, 17 personnes doivent l'accepter (2/3 des membres présents + 1).

Mme Dorothée Prod'hom dit que personne n'a fait de demande pour un second débat.

M. Cédric Chabloz fait la demande pour un deuxième débat immédiat.

Le Président fait passer au vote à main levée. Après vérifications par les scrutateurs, 13 personnes sont favorables à un deuxième débat. La majorité, n'étant pas obtenue, le Président clôt la discussion et passe au point suivant.

6. Communication des délégués aux associations intercommunales

M. Christian Parmelin, délégué au Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon, prend la parole.

Une séance est agendée pour le 19 avril prochain et sera consacrée à l'élection de deux nouveaux membres au comité de direction en remplacement de M. François Debluë, syndic de Founex et de Mme Dominique-Ella Christin, municipale à Prangins.

Deux préavis ont été portés à l'ordre du jour. Le premier pour une demande de crédit de CHF 300'000.-- sur trois ans pour assurer le repositionnement des activités de l'Usine à gaz à Nyon, à la suite des travaux d'agrandissement du bâtiment prévus dès l'été 2018 jusqu'à l'horizon 2020.

Le second concerne une demande de crédit de CHF 1'972'840.-- pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes. Ces investissements se chiffrent à plus de 17 millions de francs et seront pris en charge pour 72% par le Syndicat mixte de développement touristique de la station des Rousses et pour les 28% restants par Télé-Dôle et ses actionnaires, dont fait partie le Conseil Régional à hauteur de 86%. Le Crédit demandé correspond à la part régionale aux soldes des travaux à réaliser par Télé-Dôle.

Le Président remercie M. Christian Parmelin pour son exposé.

7. Communication de la Municipalité

M. Philippe Parmelin, syndic, informe l'assemblée qu'une entrevue a eu lieu avec des représentants de la poste à fin janvier 2018. Ce qui ressort de cette entrevue et concernant l'avenir du bureau de poste de Bursins, c'est que la Poste souhaiterait un partenariat avec un commerce, comme cela se fait dans d'autres communes et ceci d'ici 2020-2021. La Municipalité a entendu les demandes de la poste et leur a dit que cela serait discuté lors du conseil de ce jour.

Le positionnement de la Municipalité est de savoir si

- 1) elle met les pieds au mur et exige le maintien du bureau de poste à l'état actuel ou
- 2) elle va dans le sens de la poste et cherche une solution de partenariat avec un commerce dans un avenir proche.

Mme Marinella Page dit que la Poste serait également prête à venir rencontrer la population de Bursins pour leur expliquer leur vision des choses et ce qu'est une agence postale (partenariat commercial). L'intérêt est de garder une représentation de la poste à Bursins, mais sous une autre forme.

Plusieurs conseillers s'expriment :

Mme Anne Guisolan se demande ce que la population a à dire. Selon le courrier reçu de la Poste suite à la pétition, la poste envisageait des discussions avec la commune, mais que de toute façon et au final, ce serait elle qui prendrait la décision.

Plusieurs conseillers soutiennent l'idée de faire venir la Poste pour une rencontre : cela permettrait à chacune des parties d'exprimer leurs idées et échanger sur divers points de vue.

M. Lucien Rossel demande à la Municipalité si l'entrevue a eu lieu avant le scandale de Car postal ?

M. Philippe Parmelin lui répond que oui. Il est clair que, suite à ce scandale, il va y avoir une modification de la relation poste => clientèle. Il rappelle également que les communes ont le soutien du Conseil d'Etat. Le choix d'un partenariat commercial permettrait également une plus grande ouverture de services : notamment au niveau des ouvertures et ou services.

Si la commune partait dans l'optique d'un partenariat, la Poste serait également disposée à trouver un partenaire ou/et aider la commune dans ses recherches.

Le problème n'allant pas se résoudre dans cette séance, le Président clôt la discussion. Il passe ensuite la parole à Mme Marinella Page, municipale.

ENJEU : le nouveau Règlement du Personnel a été adopté et rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Petit rappel : inauguration du Complexe des Condémines aura lieu le samedi 16 juin 2018.

Mme Laurence Pinel, municipale, informe que des travaux concernant les mensurations cadastrales vont débuter et vont s'étaler sur une période de 3 ans et demi. Les propriétaires fonciers vont être prochainement informés sur ces travaux.

8. Communication du bureau

Le Président rappelle que le prochain conseil communal aura lieu le mardi 26 juin à 19h30.

Une brochure sur la « Gestion financière communale » est à disposition au bureau communal. Il n'est pas disponible en ligne.

9. Divers propositions individuelles

M. Joël Martin demande s'il y a eu un problème avec l'horloge du clocher de l'église ?

M. Francis Mondoux, municipal répond que, suite à une infiltration d'eau, l'horloge a dû être envoyée en réparation ; les travaux ont duré 1 mois, l'horloge a été remise en fonction ce jour même.

M. Cédric Chabloz demande s'il y a un nombre minimum de participation aux séances par conseiller durant la législature ? Car il s'étonne du peu de présence de certains conseillers élus..

Le Président lui répond qu'il n'y a aucune réglementation à ce sujet et que c'est de la responsabilité de chacun et chacune. Aucune obligation à venir.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance, souhaite à chacune et chacun une bonne fin de soirée et donne rendez-vous pour le Conseil du mois de juin 2018.

La séance est levée à 21h20.

Bursins, le 21 mai 2018

Le Président

La Secrétaire

